

<https://lve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article648>

Certification DNL premier degré

- Actualités -



Publication date: mardi 26 septembre 2023

Copyright © Langues vivantes à l'école - Tous droits réservés

Les inscriptions pour la certification DNL premier degré sont ouvertes, **du lundi 9 octobre 2023 à 12 heures au vendredi 10 novembre 2023**

<https://lve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

BIR 25 septembre 2023

(pages 4 et 5)

Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique

- allemand
- anglais
- espagnol
- italien
- portugais (second degré)

Les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive et pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent candidater :

- les enseignants du premier et second degrés titulaires et stagiaires ;

NATURE DE L'ÉPREUVE

La certification complémentaire est délivrée suite à une épreuve orale d'une durée maximale de 30 minutes débutant par un exposé du candidat de 10 minutes, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes.

NOTATION

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve notée sur 20 sont déclarés admis.

INSCRIPTIONS

Le registre des inscriptions à la session 2024 de la certification complémentaire sera ouvert du **lundi 9 octobre 2023 à 12 heures au vendredi 10 novembre 2023 à 17 heures**.

Pour la session 2024, les candidats doivent s'inscrire en ligne à l'adresse suivante :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login>

DATE LIMITE DE RETOUR DU RAPPORT

L'inscription ne sera définitive qu'avec le téléversement sur cyclades du rapport dactylographié au plus tard le vendredi 24 novembre 2023 minuit.

Tout retard de transmission du rapport entraînera le rejet du dossier de candidature.

CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport (cinq pages dactylographiées) comporte et indique :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.